

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 5 mars 2018 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Any Lemay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 février 2018 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 5 février au 5 mars 2018 et du journal des salaires 2018 de janvier et février ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Offre de services TECHNI-CONSULTANT ;
6. Avis de motion / Règlement de taxation de la vidange des boues de fosses septiques ;
7. Dossier TECQ 2014-2018 ;
8. Autorisation de signatures / Développement domiciliaire protocole phase 2 ;
9. Demande de dérogation mineure / 2 dossiers ;
10. Entretien de pelouse ;
11. Calendrier d'analyse de l'eau potable ;
12. Lecture de la correspondance ;
13. Comités et Varia ;

Administration / Gestion financière et administrative :

Alain St-Pierre, D.G. et Dominique Poulin

Ressources humaines / Plainte et gestion du personnel et/ou dossier employé :

Alain St-Pierre, Dominique Poulin et Mélanie Vogt (au besoin)

Sécurité Publique : Bureau municipal et Alain St-Pierre

Service incendie : Bureau municipal, Alain St-Pierre et Dominique Poulin (au besoin)

Sécurité civile : Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau

Protection du voisinage / Bon Voisin Bon Oeil :

Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau

Analyse d'eau

Bureau municipal et Jean-Philippe Bibeau

Développement économique / Formation d'un comité OSBL :

Alain St-Pierre et Alexandre Bergeron

État des routes : Diane Kirouac

Trottoirs : Alexandre Bergeron

Aménagement extérieur : Nicolas Labbé et l'inspecteur municipal

Comité Consultatif d'Urbanisme :

Alain St-Pierre, Michel Ducharme et Simon Fleury

Loisirs et infrastructures sportives : Dominique et citoyens

Culture : Dominique et citoyens

M.A.D.A : Simon Fleury

M.A.E : Nicolas Labbé

Matières Résiduelles et Installations septiques :

Bureau municipal, Jean-Philippe Bibeau et Diane Kirouac

Journée Normand Maurice : Mélanie Vogt et Diane Kirouac

Jour du souvenir : Diane Kirouac

Fêtes municipales : Alain St-Pierre, Mélanie Vogt, Dominique Poulin

Festival Country-Rétro : Dominique Poulin et Alexandre Bergeron

Cinéma plein air : Bureau municipal et Jean Philippe Bibeau
Facebook : Bureau municipal et Jean Philippe Bibeau
Site Web : Bureau municipal

14. Période de questions de l'assistance
15. Levée de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il désire souhaiter une belle journée de la femme pour le 8 mars prochain. Il mentionne que plusieurs familles sont en semaine de relâches et espère que chacun pourra en profiter.

2018-031 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que des points sont ajoutés au varia tel que l'aménagement paysager, les heures d'ouverture du bureau municipal ainsi que l'horaire de travail pour l'adjointe à la direction ;

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que l'ordre du jour du 5 mars soit adopté.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-032 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le procès-verbal du 5 février soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-033 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 5 février au 5 mars 2018

Attendu que le journal des salaires du mois de janvier et février sera présenté à la séance du mois d'avril 2018 ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la secrétaire-trésorière adjointe.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3295 à # 3317 au montant de 17 506.38\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 5 février 2018.

Any Lemay
Directrice-générale adjointe / Secrétaire-Trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-034 Offre de services 2018 / TECHNI-CONSULTANT

Attendu que la municipalité a demandé une offre de services professionnels pour de l'assistance technique concernant plusieurs dossiers de la municipalité et ce, pour l'année 2018 ;

Attendu que Techni-Consultant offre une assistance technique à titre de collaborateur dans les différents dossiers ;

Attendu que cette offre de service est établie sur une base horaire au coût de 89 \$ / heure ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Albert accepte l'offre 2018 de Techni-Consultant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-035 Avis de motion est donné par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2018-02 concernant la taxation de la vidange des boues de fosses septiques

Avis est également donné que le projet a été présenté et qu'une copie a été remise aux membres du conseil.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1245, rue Principale.

2018-036 Résolution programmation de la TECQ 2014 - 2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller et **résolu** à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-037 Autorisation de signatures / Développement domiciliaire / protocole phase 2

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller et **résolu** à l'unanimité des conseillers

Que Madame Any Lemay, directrice générale adjointe et Monsieur Alain St-Pierre, maire, soient autorisés à signer les documents relatifs au protocole d'entente entre DD 955 inc. concernant le projet de développement domiciliaire de la phase 2.

2018-038 Demande de dérogation / Lot 5 180 180 / Rang 10 / Marge concernant les charges d'odeur d'une porcherie

Attendu que le propriétaire du lot 5 180 180, situé dans le Rang 10, se nomme Monsieur Kenny Kwan et réside à Ste-Clotilde-de-Horton ;

Attendu que cette propriété contient un bâtiment inutilisé ;

Attendu que Monsieur Kwan désire agrandir le bâtiment existant et construire une fosse à purin ouverte afin d'y implanter une porcherie ;

Attendu que selon la réglementation actuelle, pour cette demande, la distance séparatrice minimale relative aux charges d'odeurs entre les bâtiments de la porcherie et les maisons avoisinantes doit être de 270.30 mètres ;

Attendu que cette distance est calculée en fonction du nombre d'unités animales du projet de Monsieur Kwan ;

Attendu que celui-ci demande une dérogation sur la distance séparatrice ;

Attendu que selon les plans du projet, la distance séparatrice avec les maisons voisines est de 191 et 209 mètres ;

Attendu que le périmètre urbain se trouve à cinq kilomètres de la propriété de Monsieur Kwan ;

Attendu que le voisin le plus près, Ferme Joystein, Monsieur Luc Joyal, a signé une déclaration mentionnant que le projet de Monsieur Kwan peut être réalisé sans objection de sa part ;

Attendu que Monsieur Kwan informe que si la dérogation est refusée, le projet de porcherie sera tout de même réalisé en ajoutant un toit sur la fosse à purin ;

Attendu que l'ajout d'un toit respecterait la réglementation des distances séparatrices qui se chiffre à 189.2 mètres, mais les coûts pour un toit sont de cent mille dollars ;

Par conséquent, le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande au conseil municipal.

Attendu que le conseil désire approfondir leur questionnement relatif au dossier.

Attendu que la décision du conseil est reportée à une séance ultérieure.

2018-039

Demande de dérogation / Lot 5 180 953 et 5 182 387 / 1920, rue Principale / Construction d'un garage

Attendu que le 20 juin 2017, le Comité s'est réuni pour étudier une demande dérogation ;

Attendu que la résolution 2017-05 du procès-verbal se lit comme suit :

« 2017-05 Monsieur Alain Martel - 1920, rue Principale – Construction d'un garage 35' X 60' X 25' »

Attendu que Monsieur Alain Martel et Madame Sylvie Poisson sont propriétaire du 1920, rue Principale ;

Attendu que Monsieur Martel et Madame Poisson aimeraient construire un garage de 35' X 60' X 25' de hauteur, totalisant une superficie de 2 100 pieds carrés;

Attendu que le règlement actuel autorise la construction de deux garages de 1 076 pieds carrés chacun ;

Attendu que la hauteur du garage projeté par les propriétaires excède la hauteur de leur maison et contrevient à la réglementation actuelle ;

Attendu que le garage projeté serait utilisé pour y faire la maintenance des camions de Monsieur Martel et pour un usage personnel ;

Attendu que tous les voisins immédiats ont signés la demande de dérogation en appui à ce projet ;

Attendu que le comité est favorable à la construction dudit garage, toutefois il se questionne sur la hauteur de celui-ci :

- Est-ce qu'il y a un dénivellement de son terrain qui ferait en sorte que malgré la hauteur du garage celui-ci paraîtrait de la même hauteur que sa propriété ;
- Peut-il construire un garage avec un toit plat ;
- Peut-il mettre un faux mur en façade avec un toit plat ;
- Peut-on avoir un plan d'ensemble de son garage ;

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité par le comité, de recommander la construction du garage. Cependant l'inspecteur municipal, Monsieur Clément Paquet, devra discuter de ces

interrogations soulevées par le comité avec Monsieur Martel. Celui-ci devra nous fournir, pour le 10 juillet, tous documents jugés utiles par l'inspecteur avant de déposer cette requête aux élus municipaux. »

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a approfondi ses questionnements concernant cette demande de dérogation ;

Attendu que dans la première demande de dérogation datée du 20 juin 2017, Monsieur Martel demandait une dérogation concernant la grandeur et la hauteur du garage projeté pour un usage personnel ;

Attendu que l'usage dont serait utilisé le garage projeté, servirait à la réparation et l'entretien de camions commerciaux appartenant à la compagnie de Monsieur Martel ;

Attendu que la municipalité s'est informée auprès d'un urbaniste afin de répondre à certaines interrogations ;

Attendu que la propriété est située dans une zone «R» ;

Attendu que l'urbaniste déclare que l'usage serait commercial donc, contraire à la réglementation municipale qui interdit l'usage commercial dans une zone résidentielle ;

Attendu que la hauteur du garage projeté excèderait de trois (3) pieds, la hauteur du bâtiment principal qui compte vingt (20) pieds de haut, une hauteur déjà dérogatoire ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme n'est pas favorable à un tel projet et ne le recommande pas à la positive au conseil municipal ;

Attendu que le conseil ne peut autoriser la hauteur du garage projeté puisque celle-ci contrevient à la réglementation municipale en vigueur ;

Attendu que l'usage dont serait utilisé le garage projeté serait de nature commerciale ;

Il est **résolu** et **adopté** à l'unanimité des conseillers

Que la demande de dérogation du garage soit refusée.

Cependant, la Municipalité de Saint-Albert vérifiera auprès de la MRC d'Arthabaska, la possibilité de modifier la zone afin de la rendre commerciale.

Dans le cas d'une possibilité de changement de zone, le propriétaire visé devra obtenir une autorisation de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

La municipalité contactera Monsieur Martel en temps opportun.

2018-040

Entretien de pelouse / Entretien VLF inc. / Saison 2018 et 2019

Attendu que le conseil a adopté en 2017, une résolution accordant à la compagnie Entretien VLF inc. le contrat d'entretien de pelouse pour la saison 2017 ;

Attendu que la compagnie VLF inc., lors de l'appel d'offre, a soumis un prix fixe pour les saisons 2017-2018 et 2019 ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la compagnie VLF inc. soit autorisée à effectuer l'entretien de pelouse pour les saisons 2018 et 2019 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-041

Analyse d'eau potable des établissements municipaux

Attendu que la municipalité devait effectuer des analyses d'eau potables mensuelles à la salle du Pavillon Général Maurice Baril afin de se conformer aux normes gouvernementales ;

Attendu que chaque analyse obligatoire étaient transmises mensuellement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

Attendu que le 29 janvier 2018, la municipalité a reçu, du MDDELCC, la confirmation écrite mentionnant la non-nécessité de produire les analyses d'eau potable pour la salle du Pavillon Général Maurice Baril ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire poursuivre les analyses afin de s'assurer de la qualité de l'eau potable dans son établissement public ;

Attendu que la fréquence des analyses sera diminuée ;

Attendu que la transmission des résultats d'analyse au MDDELCC s'est terminée en janvier pour l'eau potable ;

Attendu que Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller, a proposé un calendrier d'analyse comme suit :

Date	Paramètres	Commentaire
Mi-juin	<ul style="list-style-type: none">• Coliformes totaux et bactéries atypiques• Coliformes fécaux (E. Coli)• turbidité• Métaux (Inorganique RQEP)• Nitrites & nitrates	Ce sera le gros échantillonnage annuel. Cette date a été choisie en fonction du début du terrain de jeu des enfants, qui est la période la plus « achalandée » de l'année pour la salle. Si les tests s'avèrent non-conformes, on aura le temps de réagir.
Août	<ul style="list-style-type: none">• Coliformes totaux et bactéries atypiques• Coliformes fécaux (E. Coli)• turbidité	Couvre la nappe basse en été
Début Décembre	<ul style="list-style-type: none">• Coliformes totaux et bactéries atypiques• Coliformes fécaux (E. Coli)• turbidité	Préventif avant le blitz de location de la salle pour les fêtes
Avril	<ul style="list-style-type: none">• Coliformes totaux et bactéries atypiques• Coliformes fécaux (E. Coli)• turbidité	

Attendu qu'une analyse annuelle d'eau potable sera également effectuée au 1245, rue Principale ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le tableau d'analyses proposées pour la salle du Pavillon Général Maurice Baril soit accepté.

Qu'une analyse annuelle soit effectuée pour le 1245, rue Principale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-042 Nomination d'un représentant provisoire sur le nouveau comité de regroupement des Offices Municipaux d'Habitation (OMH)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert possède un OMH sur son territoire ;

Attendu que chaque municipalité, ayant un OMH sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, est tenue de nommer un représentant provisoire sur le comité de regroupement des OMH ;

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que Madame Diane Kirouac, conseillère, agisse, sur ce comité provisoire, comme représentante de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-043 Soumission – Aménagement paysager

Attendu que la municipalité a demandé une soumission à la compagnie « Les Mains Dans La Terre » pour l'aménagement paysager dans le village ;

Attendu que ce fournisseur a effectué les travaux pour l'année 2017 ;

Attendu que le prix pour la saison 2018 est de 2 300.00\$ taxes en sus ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le contrat 2018 soit accordé à la compagnie « Les Mains Dans La Terre ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-044 Nouvel horaire du bureau municipal

Attendu que le bureau municipal a changé ses heures d'ouverture pour une durée indéterminée ;

Attendu que le nouvel horaire se lit comme suit :

NOUVEL HORAIRE
DU BUREAU MUNICIPAL
À PARTIR DU 19 FÉVRIER

LUNDI	8H À MIDI	13H À 17H
MARDI	8H À MIDI	13H À 16H
MERCREDI	8H À MIDI	13H À 16H
JEUDI	8H À MIDI	13H À 16H
VENDREDI	FERMÉ	FERMÉ

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le nouvel horaire soit effectif et ce, pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-045 Horaire de la directrice générale adjointe

Attendu que Madame Any Lemay occupe le poste de directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que Madame Lemay a demandé un horaire de 32 heures par semaine ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise les heures de travail de Madame Any Lemay.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-046 Incroyables comestibles

Attendu que la municipalité a adopté la résolution 2017-169 manifestant son intérêt pour le projet des incroyables comestibles ;

Attendu que la municipalité désire lancer le projet ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité accorde un montant entre 500.00\$ et 1 000.00\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-047 Levée de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit levée à 21h00.

Alain St-Pierre, maire

Any Lemay,
Directrice-générale adjointe /
Secrétaire-trésorière adjointe